

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-82

OBJET : Désignation des représentants de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois au Conseil d'administration de la Société Marne Au Bois Aménagement SPL

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Représentés	13
Absents	9

Votants	81
Abstention	1
Suffrages exprimés	80
Pour	80
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON-ZONON, Jean-Philippe BEGAT, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CAEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Thierry BARNOYER, Jacques Alain BENISTI, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Chantal CANALES, Nicole CERCLEY, Florence CROCHETON, Olivier DOSNE, Michel DUVAUDIER, Gérard LAMBERT, Marie-Hélène MAGNE, Marc MEDINA, Sylvie TRICOT-DEVERT

Absents :

Patrick BEAUDOUIN, Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Monique FACCHINI, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Dominique LE BIDEAU, Pascale TRIMBACH

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018

OBJET : Désignation des représentants de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois au Conseil d'administration de la Société Marne Au Bois Aménagement SPL.

LE CONSEIL DU TERRITOIRE,

VU la Loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II de son livre V et son article L 1531-1,

VU le Code du commerce,

VU les projets de statuts et de règlement intérieur de la Société MARNE-AU-BOIS aménagement SPL,

VU la délibération n°18-81 du 15 Octobre 2018 du Conseil de Territoire Paris Est Marne&Bois relative à l'adhésion de l'EPT à la Société Publique Locale MARNE-AU-BOIS Aménagement dans le cadre d'une augmentation de capital d'une part et d'une acquisition des parts de la commune de Rosny-sous-Bois d'autre part,

CONSIDERANT l'entrée de Paris Est Marne&Bois au capital de la Société Publique Locale MARNE-AU-BOIS Aménagement et l'acquisition des parts de la commune de Rosny-sous-Bois,

CONSIDERANT que ces opérations donnent droit à deux sièges au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale MARNE-AU-BOIS Aménagement,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les représentants de l'EPT Paris Est Marne&Bois qui siègeront au conseil d'administration de la SPL,

CONSIDERANT les candidatures de Monsieur Sylvain BERRIOS et de Monsieur Jacques-Alain BENISTI,

CONSIDERANT le scrutin public auquel il a été procédé,

DELIBERE

Article 6 :

- **Désigne** Monsieur Jacques Alain BENISTI et Monsieur Sylvain BERRIOS en tant que représentants de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois au sein du Conseil d'administration de la Société Public Locale MARNE-AU-BOIS Aménagement.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20181018-D18-82-DE
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

 **Le Président,**

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20181018-D18-82-DE
Date de télétransmission : 19/10/2018
Date de réception préfecture : 19/10/2018